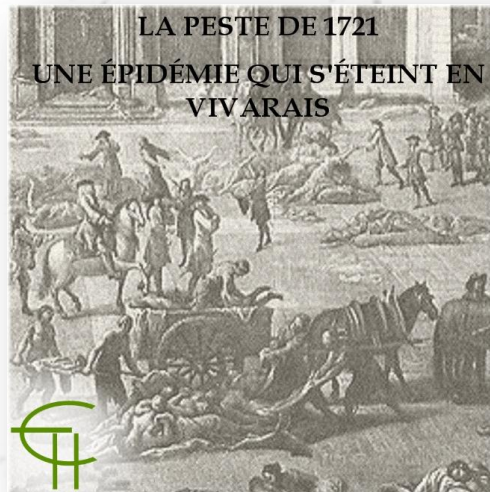


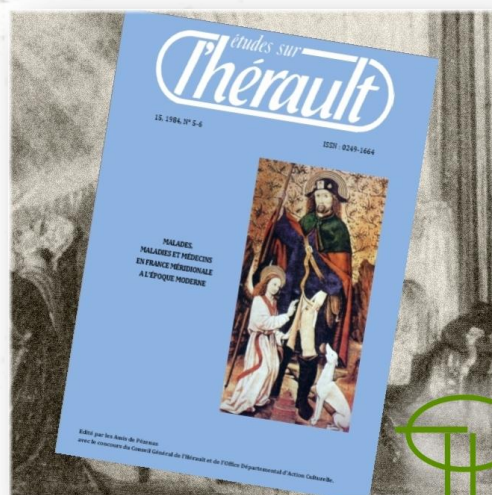
Article : Une épidémie qui s'éteint en Vivarais : La peste de 1721



Auteur (s) : *Alain MOLINIER*

Nombre de pages : 6

Année de parution : 1984



UNE ÉPIDÉMIE QUI S'ÉTEINT EN VIVARAIS :

LA PESTE DE 1721

par A. MOLINIER

Malgré les mesures prophylactiques particulières et la ligne de blocus installée contre le Rhône, de Viviers au delta du fleuve, au début d'août 1720, la peste qui ravage Marseille ⁽¹⁾ saute brusquement à l'automne en Languedoc. A-t-elle été apportée comme certains le pensent par un galérien de Marseille ou par des ballots d'étoffes contaminées en provenance du port pestiféré ⁽²⁾ ? On ne le saura jamais sans doute : toujours est-il que dès novembre 1720 la peste éclate à Corréjac, hameau du Gévaudan, puis à la Canourgue, bourgade proche. Pendant l'hiver, le blocus de Corréjac et de la Canourgue arrête un moment l'épidémie qui reprend dès le printemps : la peste est en mai 1721 à Marvejols, elle est à Mende en août, et peut-être dès juillet. Début août on bloque le Gévaudan ; puis le 20 août on bloque aussi une partie du Velay et du Vivarais pour éviter la propagation la ligne de défense s'appuie sur les frontières du Rouergue, où commande l'énergique Berwick, sur le Tarn, et par Villefort remonte l'Allier et atteint Monistrol, puis vers l'ouest, Saugues. Sur le Tarn et en Rouergue, la ligne est sévèrement gardée et la peste ne passe pas. Le Tarn constitue même une sorte de mur de la peste, infranchissable. La contagion ne dépasse pas Sainte-Énimie, et d'Ispagnac elle glisse vers Biesset et Quesac sans franchir la rivière. En revanche, de Pradelles à Villefort, la surveillance n'a pas été bonne et la ligne est percée dans l'été 1721 quand déjà, de hameau à hameau, l'embrassement du Gévaudan est total. En juillet et août, l'épidémie gagne la partie orientale du diocèse de Mende par les hautes vallées du Lot et du Chassezac. Elle est introduite en Vivarais dès le début d'août et on distingue 3 foyers.

C'est au moment où l'épidémie a enflammé Mende et Marvejols que l'architecte de l'abbaye des Chambons ⁽³⁾, Tabar, fait venir de Marvejols sa femme et six ouvriers maçons avec l'assentiment du prieur de l'abbaye ou du sous-prieur. Partis le 2 ou 3 août, ils passent la ligne de blocus en formation en toute tranquillité, et arrivent aux Chambons le 5 août. Un des maçons au moins était pestiféré, il meurt le 11, mais l'affaire est cachée. Le « maçon est enterré sourdement [...] et ses habits coulés à fond sous le poids de quantité de pierres dans une retenue d'eau ou ruisseau qui coule le long de lad. abbaye ». Le 13 août, un valet tombe malade et meurt. Le subdélégué Dumolard l'apprend et envoie deux officiers enquêter selon le médecin de l'abbaye, ces morts sont naturelles. Le maçon est mort d'une pleurésie qu'il avait contractée en buvant « à une fontaine fort fraîche sur le chemin de Marvejols aux Chambons ». Le valet avait une tumeur dont il est décédé. Pourtant les deux officiers trouvent l'architecte Tabar malade « attaqué à la poitrine ». Le 12 septembre, Rambion, commandant les troupes en Vivarais, fait appel des « moines et des autres personnes qui se portent bien », excepté Tabar qui aurait des « tumeurs aux jambes » : ce sont certainement des bubons ⁽⁴⁾. Rambion ordonne le blocus de l'abbaye ⁽⁵⁾. C'était bien la peste qui était aux Chambons : les morts reprennent. « Cinquante et une personnes de tout sexe se trouvent dans le blocus et ont été effrayées de la mort du prieur, de deux religieux et deux charpentiers depuis le 6 octobre [...]. Un médecin et un religieux ont tenté de s'évader [...] » ⁽⁶⁾. Le blocus énergique tient jusqu'au 15 décembre 1722 ⁽⁷⁾. La peste n'est pas sortie de l'abbaye et de la ferme du Bez. Avec un meunier qui est mort avant le 22 septembre ⁽⁸⁾, on dénombre officiellement huit morts. Mais est-ce tout ? A la fin du blocus, en décembre 1722, il y avait encore 45 personnes comprises dans le blocus ⁽⁹⁾. Du 14 octobre 1721 au 15 décembre 1722, il serait donc mort encore six personnes. Avec les huit morts déclarés, au total il y aurait eu quatorze pestiférés décédés. Au commencement du blocus, il y avait 59 personnes la mortalité atteint 23,7 %.

Dans la deuxième quinzaine d'août, de Langogne à Villefort, la surveillance du blocus est particulièrement difficile et le brigadier de Rothe ne se flatte pas de pouvoir aussi bien la garder que sur le Tarn « ligne naturelle [...] plus aisée à garder que la pleine campagne et les montagnes [...] » ⁽¹⁰⁾. Les événements confirment ces appréhensions vers la fin d'août, aux alentours de la date de formation du blocus du Gévaudan, des moissonneurs, venus par Langogne, arrivent à Jaujac où ils font un récit apocalyptique de ce qu'ils auraient vu à Marvejols : les chiens déterraient les cadavres des pestiférés pour les dévorer et traînaient leurs os à travers la campagne y semant l'épouvante ⁽¹¹⁾. Vers le 20 août, la porosité de la ligne se vérifie encore : un muletier de Bergougnon, en Gévaudan, Jean Tourre, passe la ligne à ...

... Villefort et vient apporter l'épidémie au hameau de Suel, paroisse de Saint-Genest-de-Beauzon, en achetant du vin à Joseph Payan, vigneron de ce lieu ⁽¹²⁾. Chemin faisant, lui ou quelqu'un de ses confrères muletiers empeste des hameaux sur son passage par l'intermédiaire du cabaret de La Rousse, sur la route de Villefort aux Vans ⁽¹³⁾. Par la voie muletière de Villefort à Saint-Genest-de-Beauzon, la peste a donc trouvé une deuxième porte d'entrée. Là, entre Saint-Genest, Payzac, Lablachère, Les Assions, Rosières et Laurac, malgré un blocus précoce, mais inefficace, elle tourne en rond et se perpétue jusqu'en avril 1722, puis elle disparaît. D'après les documents contemporains, compte non tenu de ce qui s'est passé à Rosières et Laurac, paroisses pour lesquelles nous n'avons pas de données, la ponction démographique fut sévère. Sur 686 habitants que comptaient les lieux attaqués avant la peste, 369 contractèrent la maladie et 313 succombèrent (45,6 % des habitants). Certains hameaux se trouvèrent vidés de leurs habitants. Il n'y avait plus qu'un rescapé au Régimont sur 14 personnes et les 29 habitants du hameau du Raynal (3 familles) furent tous enlevés. D'autres hameaux attaqués tardivement comme La Rouache, La Pise, Darboux eurent beaucoup moins de victimes (respectivement 10,7, 13,7 et 26,8 % de morts). Les hameaux touchés les premiers par l'épidémie ont eu le maximum de victimes (79,1 % au Suel, 91,8 % aux Salètes). Tout se passa comme si, au fil des jours, le bacille de la peste était devenu moins virulent ⁽¹⁴⁾.

La mortalité due à la peste en 1721-1722 dans les paroisses attaquées (a)

Paroisses	Nombre des :				
	habitants avant la peste (b)	atteints	guéris	morts	% des morts
Saint-Genest-de Beauzon	473	390	47	243	51,3 %
Assion (les)	126	39	3	36	28,5 %
La Blachère	73	26	5	21	28,7 %
Payzac	14	14	1	13	92,8 %
Totaux	686	369	56	313	45,6 %

(a) Sources F.M., T. X, f° 375-394.

(b) Seulement les habitants des lieux attaqués et non l'ensemble des habitants des paroisses.

Le troisième et dernier foyer, distinct des deux précédents est détecté au début de janvier 1722 au château de La Motte, près de Largentière. Y meurt le 11, un certain M. de La Saumée, qui est venu « rendre visite à M. de La Motte » ⁽¹⁵⁾. Il est plus que probable que c'est un fuyard qui a pu se déplacer dans le « pays prohibé ». Cette mort suspecte est due à la peste mais on la cache soigneusement : « il est mort, dit-on, d'un catarrhe qu'il avait gagné par une course qu'il avait faite au soleil, la tête nue [...] ». Les militaires cependant ne s'y trompent pas et placent un blocus qui dure deux mois, « aux portes et aux fenêtres non grillées du château » ⁽¹⁶⁾. On ne sait si d'autres morts survinrent mais il semble bien que la peste n'a pas essaimé à partir de ce dernier noyau. A notre connaissance, il n'y a pas eu d'autres foyers d'épidémie, et des cas douteux signalés dans le « pays prohibé » ou hors des lignes, après autopsies, se sont révélés négatifs ⁽¹⁷⁾.

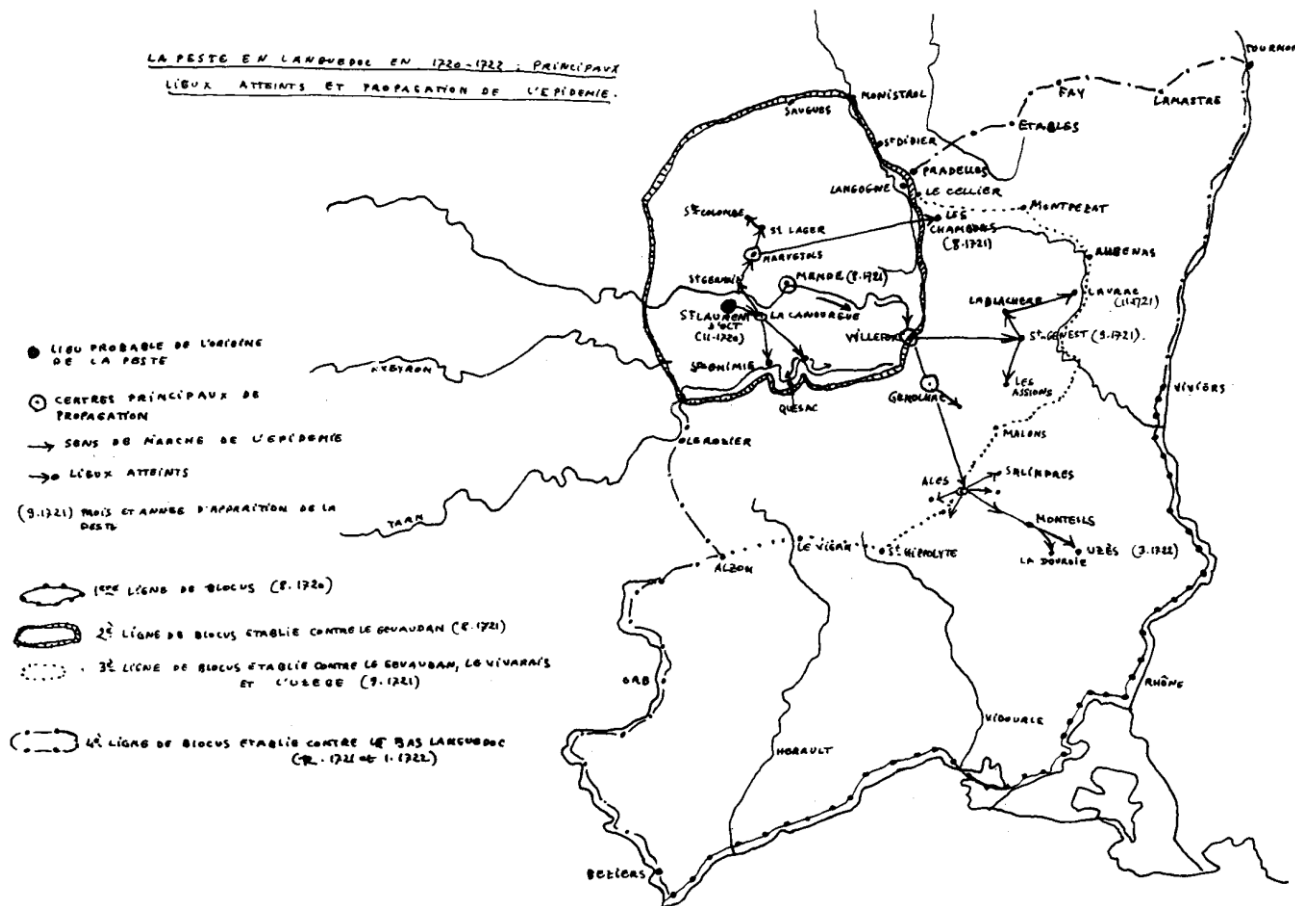
La peste en vivarais, comme en Gévaudan et en Uzège, a été favorisé par la dispersion de l'habitat et la difficulté d'organiser des blocus efficaces aux lieux attaqués. L'incompétence des autorités locales, la complaisance coupable et les cachotteries sont à la base de la diffusion et de l'éclatement de l'épidémie en de nombreux petits foyers. Les militaires, avec l'assistance contrainte de paysans-soldats, ont réussi à étouffer certains de ces foyers, mais pas tous. Plus les foyers épidémiques ont été bloqués de bonne heure, plus la surveillance a été sévère, moins l'épidémie s'est propagée. La crainte d'affoler les populations, de les priver de subsistances et de secours, par des blocus énergiques, les tergiversations qui hantent l'intendant du Languedoc comme le gouverneur militaire ⁽¹⁸⁾ ont fait que les mesures radicales ont été mises en place tardivement (blocus total du Languedoc à la fin de 1721 et au début de 1722). À la faveur de ces flottements, les lignes de protection ont été plusieurs fois percées aux frontières du Gévaudan, du Vivarais et de l'Uzège, d'où le glissement oriental de l'épidémie. Au total, il n'est pas douteux que l'organisation tentée pour la première fois à l'échelle du royaume pour endiguer la peste a été efficace dans une certaine mesure. Mais avec une détermination accrue, il y aurait eu un moins grand nombre de victimes et une portion de territoire atteint, moins vaste. Par ailleurs on peut se demander, à la lumière des guérisons spontanées plus fréquentes en décembre 1721 et les mois suivants, si la coulée épidémique vers l'Uzège et le Vivarais, à la manière d'un drainage endoréique, n'a pas fini par se tarir elle-même, les bacilles ayant acquis une virulence atténuée ⁽¹⁹⁾. Dans ce cas, la meilleure surveillance des lignes, le blocus énergétique de tout le Languedoc au début de 1722 et l'affaiblissement progressif de la virulence épidémique ont concouru pour stopper la peste.

La peste a lourdement pesé sur la communauté la plus atteinte, Saint-Genest-de-Beauzon : à la veille de l'épidémie elle comptait 83 familles ⁽²⁰⁾. Elle perd la moitié de sa population et elle ne retrouve le niveau de 1721 qu'en 1734 (84 feux à cette date) ⁽²¹⁾. Quant au poids économique de l'épidémie, il est lourd pour les communautés frappées : 146 789 L. ont été dépensées, dont 61 161 L. pour les frais de blocus et de ligne (41,6 %) et 48 488 L. (33,0 %) pour l'approvisionnement en vivres et remèdes. Le total de la dépense engagée correspond à peu près à 3 ans de taille, année ordinaire, portant sur les 5 communautés atteintes (Saint-Genest, Lablachère, Les Assions, Laurac, Payzac) ⁽²²⁾. Par extraordinaire, les traitements et gratifications n'atteignent que la somme modeste de 9 012 L. (6,1 %) ⁽²³⁾. Labocerès, médecin à Saint-Genest, n'a reçu en tout et pour tout que 355 L. 10 S. Dupuy autre médecin « pour plusieurs paroisses soupçonnées », a perçu 170 L. le R. P. Amédée, récollet de Largentière, pour son service dans le blocus, 238 L. (24). Quoique probablement moins exposés, des secrétaires ont reçu des sommes plus importantes : 800 L. pour les deux secrétaires du syndic Rochepierre, 600 L., à Saget secrétaire de l'intendant. Le subdélégué Dumolard perçoit la part du lion : 2 000 L. à titre de gratification, en 1724 ⁽²⁵⁾.

La plus grande partie des recettes a été couverte par des avances de l'intendance (111 288 L.), en principe remboursables, mais dont une partie seulement fut effectivement remboursée (47 056 L.). La partie non reversée à l'intendance correspond au montant de la taille et de la capitation, à peu près, des 5 communautés contenues dans le blocus pendant la durée de la peste ⁽²⁶⁾, soit 64 232 L. L'autre partie des recettes jusqu'à hauteur de 78 515 L. (40,5 % du total des recettes) a été couverte par 24 petits emprunts forcés à rente perpétuelle sur les créanciers du Vivarais. Ces emprunts ont été faits à 5 %, les créanciers voyant par ailleurs leurs emprunts antérieurs, consolidés de 3 à 5 %. Parmi ces créanciers : le bureau de charité de Viviers, le séminaire de Viviers, un médecin, l'évêque de Viviers. Celui-ci, Monseigneur de Ratabon, a fait ainsi un nouveau prêt de 5 791 L. ⁽²⁷⁾. Un créancier dont nous ignorons le nom, avança une somme plus importante à l'intérêt énorme de 10 % que l'intendant refusa. Il fut remboursé, « les intérêts ayant couru quelques temps » en mai 1724, intérêts et capital atteignant alors 8 400 L. (28).

Dans l'ensemble la peste de 1721-22 est un accident sans gravité majeure. Elle n'atteint qu'un petit nombre de communautés dont une seulement, dans sa totalité. La ponction démographique et économique qu'elle provoque est sans commune mesure avec celle que provoqua la peste catastrophique de 1629-30 : l'abondance de la documentation pour la dernière peste vivaroise et française aurait pu en exagérer la portée ⁽²⁹⁾.

A. MOLINIER
Université de Reims



NOTES

(1) Le 1^{er} août, Avignon a interrompu toute communication avec Marseille. Le 2 août, Roquelaure, gouverneur du Languedoc écrit aux villes de sa province de surveiller les allées et venues des habitants et dans le même temps il fait établir une ligne de blocus qui, de Viviers jusque au delta du Rhône, gagne le bas-Languedoc jusqu'à Leucate par la Camargue. Le 7 août Toulouse installe un contrôle à ses portes. Dans le courant d'août, Nîmes construit 8 barrières gardées par les soldats, aux avenues conduisant à la ville et le 12 octobre est créé un bureau de Santé chargé de faire des provisions de vivres et de médicaments les murailles de la ville sont surélevées... (L. Menard, *Histoire civile, ecclésiastique et littéraire de la ville de Nîmes*, Paris, 1744-1758, 7 vol., T. VI, pp. 489-510). Sur la question, les trois ouvrages essentiels sont P. Gafferal et Duranty : *La peste de 1720 à Marseille et en France*, Paris (1911), 631 p. (Le Languedoc, pp. 553-662). Surtout, nouvelles mises au point de J. N. Biraben, *Les hommes et la peste en France...* (1976), T. I, pp. 230 sq. et C. Carrière, H. Courdurie et F. Rebuffat, *Marseille ville morte*, Marseille, 1968.

(2) L'origine de l'épidémie est controversée et à notre avis, on n'a pas résolu cette énigme au demeurant marginale. Voici les faits :

Dans les derniers jours de novembre 1720 une maladie contagieuse se déclare à La Canourgue (1633 habitants, marché d'étoffes). Sur le moment le médecin Perrain, de la paroisse, déclare que c'est la peste. Le hameau de Corréjac (paroisse d'Auxillac) est aussi atteint. Le blocus paraît être fait autour des deux lieux et pendant l'hiver, les habitants se retirent dans des huttes. Au printemps ils reviennent, rouvrent leurs maisons : la peste qui avait faiblement augmenté fait des ravages début mai. Cependant la thèse de la peste n'a pas été officiellement reconnue. Boglion de La Salle, évêque de Mende, envoie le 5 mai 1721 le médecin Rochevalier enquêter sur place pour savoir exactement de quoi il retourne. C'est sur la foi de sa déposition que tous les témoignages futurs incrimineront le galérien évadé du bagne. Rochevalier reconnaît la peste et recueille les observations des habitants de Corréjac, rescapés. Ceux-ci déclarent le 6 mai, que la contagion leur a été apportée par un habitant de leur hameau, un certain Roustit qui, revenant du marché aux étoffes de Saint-Laurent-Rives-d'Olt (à 10 km de Corréjac) aurait reçu d'un galérien évadé, Guillaume Boyer, dit le Borgne (ou Caladordy ou Calcedordy) une veste et des bas infectés. La version est reprise peu après par l'intendant Bernage et les médecins envoyés par le Régent, Bailly et Lemoine (rapport du 7 juillet 1721, A.M.A.E., 1643). Ces deux derniers popularisent jusqu'à la cour, dans une lettre imprimée (A.M.A.E., *ibid.*, *Lettre de Messieurs Bailly et Lemoine docteurs régents de la faculté de Médecine de Paris, députés de la Cour pour les maladies pestilentiennes du Gévaudan à Madame **** f° 20-23), la version du galérien dans un récit empli de mondanités dont le titre pourrait être : « Comment peut-on être pestiféré ? ». Pour adopter la version du galérien J.N. Biraben, op. cit. pp. 249-250, n. 125, invoque le témoignage de personnes (subdélégué, Bailly et Lemoine, Rochevalier) ayant « enquêté sur place ». Or nous faisons observer :

1) Que l'enquête sur place est tardive et a lieu par oui-dire. Rochevalier tient ses renseignements de rescapés de Corréjac : leurs témoignages ont lieu 5 mois après l'événement ils sont donc à retardement. Quant au témoignage du subdélégué rapporté par Bernage (lettre au contrôleur général du 9 mai, A.N., G. 1730), il vient après celui de Rochevalier dont il s'inspire. Enfin Bailly et Lemoine, de leur propre aveu (rapport du 7. 7. 1721) n'ont pas vécu l'événement (ils sont arrivés en juin 1721) et ils se sont informés auprès des consuls de La Canourgue qui parlent d'après la rumeur publique. Aucun de ces enquêteurs n'a vu le bagnard supposé, mort ou vif. Et qui l'a vu ?

2) Qu'il paraît peu vraisemblable de voir un galérien porteur de la peste faire des centaines de kilomètres (à travers le Languedoc) sans laisser derrière lui une tramée de bacilles mortels, car un fait est bien certain, l'épidémie s'est étendue en Languedoc à partir du Gévaudan seulement.

3) Les témoignages, fait essentiel, de ceux qui ont « enquêté sur place », ne sont pas convergents. Le médecin Blanquet qui fut nommé avec Rochevalier pour enquêter sur la maladie et son origine, écrit à Dodart, 1^{er} médecin du roi, dans l'été 1721 : « quoiqu'on n'ait point encore pu découvrir comment la peste a été portée dans le Gévaudan et

que l'histoire du forçat échappé de Marseille ne soit pas bien avérée... » (A.M.A.E., 1643, f° 164). Surtout, le brigadier La Devèze, qui arrive en Gévaudan le 20 septembre 1720 (B.A., mss. 4088, f° 5) pour commander le blocus assure (*ibid*) qu'il n'a jamais cru à la version de ce galérien qu'il a fait rechercher activement sans en avoir retrouvé aucune trace, ni mort ni vif.

4) Enfin, il y a beaucoup de bruits autour de « hardes infectées » (une veste, des bas, même un manteau d'un certain Ambrosi, suspect de peste) et il se pourrait que, par une série de relais successifs, des étoffes contaminées, venues du port pestiféré (par Beaucaire ?), porteuse de puces chargées de bacilles, aient introduit la peste en Gévaudan par le marché de Saint-Laurent-Rives-d'Olt. De ce point de vue, tous les témoignages concordent pour faire de Saint-Laurent, le lieu de départ de l'épidémie. Cette hypothèse a l'avantage de se passer du forçat qui arrive trop à point chargé de maléfices, pour expliquer le mal contagieux au cours de l'été 1721 on voit les forçats évadés ou supposés tels, de Béziers à Aix, en passant par le Vivarais, se multiplier sur les routes et provoquer la contagion. Le P. Ouvreleul (*Mémoires historiques sur le Gévaudan*, 1724) pensait que les laines de Smyrne étaient à l'origine de la peste à La Canourgue. Pourquoi pas ? En tout cas, la question reste ouverte et la cause du bagnard évadé ne nous paraît pas entendue.

(3) Était-il à l'abbaye pour étudier des travaux de réfection ? Il était architecte de l'abbaye depuis 1712 (R. V., « La ruine de l'abbaye des Chambons », 1972, p. 20). Maçons et charpentiers dont il est question plus loin étaient venus manifestement travailler dans l'abbaye. Mais peut-être n'était-ce qu'un prétexte pour quitter Marvejols.

(4) AN., G 7 1733, A.D.A., C 970.

(5) A.D.A., C 930. Blocus mixte avec des soldats des troupes régulières (45 hommes) et des soldats de bourgeoisie (4 compagnies 97 hommes, 4 sergents, 4 lieutenants, 1 commandant).

(6) A.N., G7 1734 (lettre du 14.10.1721).

(7) A.D.A., C 970.

(8) A.N., G 7 1734. « L'abbaye du Chambon il est encore mort depuis peu un meunier », lettre de Bernage de Saint-Maurice, intendant de Montauban, au contrôleur général, en date du 22 septembre 1721.

(9) A.D.A., C 970.

(10) A.N., G 7 1733, lettre de Bernage de Saint Maurice, intendant de Montauban, au contrôleur général en date du 3 septembre 1721 (pi. 132, 133).

(11) A.D.A., C 969.

(12) F.M., T. C, f° 375-394.

(13) AN., G7 1737, pi. 74 et 77 G7 1733, pi. 90 et 91. La peste continue son chemin jusque en Uzège : à Alès elle est apportée le 20 septembre 1721 par le muletier Louis Lacour qui s'introduit au faubourg du Pont-Vieux, des hardes infectées (A.N., G7 1735, pi 120 : rapport du médecin Vieussens). Elle sort du blocus d'Alès, gagne la campagne environnante, et finit par mourir à Uzès où quelques cas seulement sont signalés, apportée par un potier d'étain qui a fui d'Alès fin février ou début mars 1722 (AN., G7 1735).

(14) J. N. Biraben, (1976), T. I, p. 12. On isole, à la fin des épidémies, des souches moins virulentes qu'au début. AN., G7 1736 : à Alès on constate en janvier 1722 que la peste se résout en « fièvres pourprées », moins meurtrières ce qui est « la marque de son déclin » (Vieussens, médecin d'Alès, le 16. 1. 1722, au contrôleur général).

(15) A.N., G7 1736. Lettre de Bernage, intendant de Languedoc au contrôleur général, le 20. 1. 1722 (nouvelles de Saint-Ambroix du 14. 1. 1722).

(16) *Ibid.* A cette date la peste est sortie de la ligne, au-delà d'Alès elle est au hameau de La Dourdie à une lieue et demie d'Uzès. Madame de la Saumée est mise en quarantaine dans son château (ADA., C 970).

(17) ADA., C 971. Autopsies par Peyrouze, chirurgien de Saint-Péray à La Batie, Touloud, Glun. Autopsie de Jean Armand, qu'on croyait venu du Gévaudan, mort subitement à Saint-Agrève le 29 juillet 1722 « foie extrêmement volumineux, lobe gauche du poumon comme desséché et si adhérent à la plèvre et aux côtes qu'à peine nous l'avons pu dégager ». (Testud et Lamarguerie, chirurgiens).

(18) AN., G7 1735, lettre de Bernage au contrôleur général (19. 12. 1721). Avec Roquelaure, gouverneur, il est d'avis qu'il vaut mieux pratiquer des reculs successifs de ligne qu'un blocus total du Languedoc : si la peste est à Uzès, on portera la ligne sur le Gardon, si elle arrive à Nîmes, on l'établira sur le Vidourle et si elle atteint Montpellier, on se rabattra sur l'Hérault (pi. 198-206).

(19) A.N., G7 1736 plusieurs lettres de l'évêque d'Alès et du médecin Vieussens, dans ce sens. Par exemple, celle de l'évêque, au contrôleur général le 19. 1. 1722 (pi. 105-107) : « Les médecins qui ont remarqué des fièvres pourprées aux uns et des bubons sans fièvre aux autres nous assurent que ce sont des présages que la maladie va finir ».

(20) F.M., T. X, f° 375.394

(21) Laurac a été moins atteinte, mais on ne peut établir combien il y a eu de morts. Cette communauté compte 101 familles au lendemain de la peste (1723), (A.D.A., C. 972), elle en a 105 en 1734. Elle comptait 110 familles en 1675.

(22) A.D.A., C 970, comptes de Roqueplane, receveur des tailles en 1725. Montant des tailles de ces communautés avant la peste : 45 000 L.

(23) C. Carrière, M. Courdurie, F. Rebuffat : *Marseille, ville morte*, p. 194. A Marseille, pendant la peste les médecins reçoivent 1 000 L. par mois, les chirurgiens 500.

(24) ADA., C. 970, Comptes du juge Roussel.

(25) *Id., ibid.*

(26) A.D.A., C 970 après la peste, en 1722-1724, l'intendance a accepté aussi de faire remise d'une partie de la taille et de la capitation à ces communautés.

(27) A.D.A., C 970, comptes de Rochepierre, syndic du Vivarais.

(28) *Id., ibid.*

(29) Au regard de la peste provençale une centaine de milliers de victimes, la peste languedocienne de 1720-22 a été somme toute légère, à coup sûr moins de 10 000, plus probablement aux alentours de 6 000 à 7 000 victimes. Voir document III sur le nombre des morts de la peste en Gévaudan (sous-évaluation probable de quelques centaines).

N.B. Abréviations utilisées : A.M.A.E. : Archives du ministère des affaires étrangères ; A.D.A. : Archives départementales de l'Ardèche ; A.N. : Archives nationales ; B.A. : Bibliothèque de l'arsenal ; R.V. : Revue du Vivarais ; F.M. : Fonds Mazons aux A.D.A.

DOCUMENT I

CHRONOLOGIE DE LA PESTE DU VIVARAIS

Lieux dits	Paroisses	date d'apparition et cause	fin de la peste
Le Suel	Saint-Genest-de-Beauzon	Début septembre 1721. « apportée par Jean Tourre mulétier du Gévaudan ». (a)	octobre 1722
Les Salètes	<i>id</i>	vers le 12 sept. « apportée par un homme qui avait été enterrer des morts au Suel ».	le 10.12.1721
Le Salel	<i>id.</i>	le 13 sept, par « un certain Noé Darasse qui avait été dans une maison infectée de Saletés ».	le 18.12.1721
Le Régimont	Payzac	le 25 sept, « par un homme parent de Jo. Payan, le 1 ^{er} pestiféré du Suel, qu'il avait été voir pendant sa maladie » (b).	le 8.12.1721
Le Raynal	Saint-Genest	le 29 sept, : « par un homme qui était venu prendre une bêche au Régimont ».	le 4.11.1721
Le Cros ou L'église	<i>id.</i>	le 19 oct, « par la communication du curé avec ses paroissiens ».	le 4.1.1722
Le Monteillet	<i>id.</i>	« Par la proximité des deux villages », le 19 oct.	le 22.2.1722
Le Moriteil	<i>id.</i>	le 22 oct., « par un homme morts au Cros.	le 22.2. 1722
La Rouache	<i>id.</i>	le 29 oct. « on ne sait comment. Le premier qui mourut fut un enfant de 7 ans ».	le 7.12.1721
Boudon	Lablachère	fin oct. « par un chien » venu de Saint-Genest.	fin 1721.
Sebebas	Lablachère	« par un chat ou des dentelles données à une petite fille ».	
Les Reys Grousson Brunel Flandrins, Champetier Les Crottes	Les Assions	oct. 1721 « par un homme qui était allé chercher des bêtes au Raynal ».	le 10.12.1721
La Pise	Saint-Genest	le 9.2.1722 « par un homme des Reys qui ne faisait que courir les villages pestiférés ».	le 27.4.1722
Darboux	<i>id.</i>	vers le 15 fév. « par une personne venue de La Pise non suspecte en apparence »,	le 19.3.1722
—	Laurac	vers le 10 sept. 1721, apportée par Jean Perbosc qui en meurt	le 15.12.1721
Le Roure et Le Serre	Rosières	décembre 1721.	avril 1722.

(a) Le premier pestiféré est Joseph Payan, décédé le 5 septembre. (Registres paroissiaux de Saint-Genest, communication de l'abbé M. André).

(b) ADA., C 972, il s'agit de François Payan fils de Joseph.

LE POIDS ÉCONOMIQUE DE LA PESTE (a)

(en livres)

DOCUMENT II

Dépenses		Recettes	
A) Dépenses militaires :			
Frais de blocus et de ligne	61 161		
(y compris remboursement des dégâts)			
B) Approvisionnement payé à l'intendance		A) Emprunts à constitution de rente de 5%	78 515
grains et viande	44 594	B) Taille et capitation du pays bloqué	66 025
sel	2 608	C) Ventes de grains et sel au pays prohibé :	4 042
remèdes	1 286	D) Avances de l'intendance	
C) Frais de fonctionnement		(réparations de chemins, loyer des lits	
transports et réparations aux		des troupes, grains, sel, remèdes) :	<u>45 263</u>
chemins	8 191		
conditionnement des céréales	682	Total:	193 845
péages	395		
D) Intérêts et remboursement d'emprunt	8 770		
E) Traitements et gratifications.....	9 012		
F) Moins perçu sur la taille et la			
capitation de 1722 à 1724.....	9 917		
G) Divers.....	<u>173</u>		
Total :	146 789		

(a) Sources : ADA., C 970, Comptes de Rocheperrière, syndic du Vivarais,

DOCUMENT III

Bibliothèque de l'Arsenal, ms. 4088

Recueil formé par M. de La Devèze et offert à M. D'Angervilliers, ministre de la guerre

F° 62-64 « État général des villes et lieux du Gévaudan qui ont été attaqués de la contagion avec le nombre des morts qu'il y a eu dans chaque endroit » 1720-1722.

Mende et l'enceinte des barrières.....	1 049	Le Mas Montel d°	5
Marvejols	1 596	Bassieges et Barjac et Bramonas en dépendant	86
Saint Lager de Peyre et ses dépendances		Lasfors d°	6
Valadon	111	Saint Georges de Levezac et les Cairoux en dépendant	12
Rechin lac	6	Serres d°	35
Les Valettes	3	Le mas Rouche d°	6
Chapchiniès	26	La Calsidouse d°	8
Les Gratoux	24	Saint Germain du Teil et Montagut en dépendant.....	20
Gabrials et Chantuejols		Malbousquet d°	13
dépendances.....	9	La Capelle et La Trivalle	6
Montrodât et ses dépendances		Brunaves en dépendant	18
Inostes	16	Fonsjulien d°	49
Viménet	16	Le mas d'Elf red d°	20
Lacham et le Maset en dépendant	1	Sainte Colombe de Pevre et	
Altier et Le Vergonhaux.....	73	Villerosset en dépendant.....	17
Valfourmés, dépendant	13	Grèses d°	162
Conzes, d°	29	Bondoux d°	1
Chasseradés et Chabellier en dépendant.....	41	Le Serre d°	3
Bannassac.....	172	Bruges et Palhiers, Chasseraux en dépendant	27
Montferrant en dépendant.....	27	Prades d°	1
La Vilarelle d°	8	Pradasson d°	1
Capelade d°	6	Les Hermes d°	7
Le Montet d°	1	Salmon et Correjac	67
Chirac et le Regourdet en dépendant	10	Lanuejols	11
Ras d°	1	Quezac, Le Baisson en dépendant	30
La Canourgue.....	853	Le mas André d°	17
Armuejols en dépendant	4	Le Chambonnet d°	34
La Bastide d°	2	Espagnac et Molines en dépendant	155
La Roque d°	6	Volturorgues d°	38
Embeque d°	22	Territoire de Mende, les Bories hautes, les	
Aibris d°	6	Bories basses en dépendant	10
Bonnefoux d°	6	Chatel nouvel, Alteyrac en dépendant	30
Cadoule d°	12	Le Cruzet d°	14
Saint Frezel les la Canourgue et Tremoulus en dépendant	31		
Malville d°	6	Total des morts	5 438 (sic)
Coustoux d°	2		au lieu de 5 101.

Année de parution : 1984

AU SOMMAIRE DU VOLUME 1984 n° 5-6



Xavier AZEMA, Un prélat valétudinaire au XVIII^e siècle ;

A. MARCET, Malades et maladies en Roussillon ;

Louis DULIEU, La peste à Montpellier, 1579 ;

Alain MOLINIER, Une épidémie qui s'éteint en Vivarais : La peste de 1721 ;

Gaston MAUGARD, Maladies et mortalité. La surmortalité en quelques villages des Pyrénées aux XVII^e et XVIII^e ;

Yvette MAURIN, Le problème de la mortalité dans les communes des étangs à la fin du XVIII^e et au début du
XIX^e siècle ;

Jean-Pierre GOUBERT, Malades, maladies et médecins : étude d'une correspondance bretonne (1783-1830) ;

François-Xavier EMMANUELLI, Le monde médical provençal à la fin du XVIII^e et au début du XIX^e siècle ;

Madeleine FOISIL, Le journal d'Héroard, médecin de Louis XIII ;

Bernard COUSIN, Malades et maladie sur l'ex-voto peint provençal ;

Michel PERONNET, Discours ecclésial, discours monarchique, discours médical sur la maladie : le XVIII^e siècle

<http://www.etudesheraultaises.fr/>

